



**Grandes cultures n° 25 - 16/08/2006 (3 pages)**

**Betteraves**

- Le point sur les maladies

**Céréales**

- Estimation du risque mouches grises

*Et aussi*

**Maïs** : notation nymphose pyrale



**Prochain bulletin** : selon actualité phytosanitaire

**Avertissements Agricoles  
Grandes Cultures**

# Betteraves

## Maladies

Elles continuent leur progression tant dans les témoins que dans les parcelles ayant reçu un premier traitement avec plus ou moins d'intensité selon les variétés et les situations. L'oïdium à Ondreville/Essonne (Jetta) et la cercosporiose à Lorcy (Nordica) sont les plus en vue de la semaine dans les parties traitées. La rouille évolue de façon accentuée à Chilleurs aux Bois et à Lorcy dans les carrés témoins.

Les deuxièmes traitements ont continué à être appliqués.

**Des traitements restent à effectuer et doivent être réalisés si, comme à Lorcy, les seuils (cercosporiose) sont dépassés.**

**Rappel des seuils d'intervention pour le T2 : oïdium 30 %, rouille 40 %, cercosporiose 20 %.**

**Tab 1 : BETTERAVE - Pourcentage de feuilles atteintes en zone TEMOIN**

(sauf précision, notation sur 50 feuilles)

Dpt	Petite Région	Commune	Irrigation	Variétés	14/08/2006			
					Oïdium	Rouille	Ramulariose	Cercosporiose
45	Grande Beauce	Teillay le G.		Radar	64	16	0	4
	Orléanais	Chilleurs aux B.		Canyon	6	14	0	4
	Gatinois Ouest	Lorcy		Nordica	6	16	0	42
	Gatinois Est	Amilly**		Radar	5	18	0	10

**Tab 2 : BETTERAVE - Pourcentage de feuilles atteintes en zone TRAITEE**

(sauf précision, notation sur 50 feuilles)

Dpt	Petite Région	Commune	Irrigation	Variétés	Date T1	14/08/2006			
						Oïdium	Rouille	Ramulariose	Cercosporiose
45	Grande Beauce	Teillay le G.		Radar	24/07	6	6	0	0
	Orléanais	Chilleurs aux B.		Canyon	20/07	0	0	0	4
	Gatinois Ouest	Lorcy		Nordica	25/07	0	10	0	26
		Ondreville / E.		Jetta	14/07	24	6	0	6
Gatinois Est	Amilly**		Radar	20/07	0	5	0	6	

**Légende**

\*\* notation de 100 feuilles



**D.R.A.F. CENTRE**  
Service Régional de la  
Protection des Végétaux  
93, rue de Curambourg  
45404 Fleury les Aubrais  
Tél. 02.38.22.11.11  
Fax 02.38.84.19.79  
SRPV.DRAF-CENTRE@  
agriculture.gouv.fr

Imprimé à la Station  
d'Alertes Agricoles de la Région CENTRE  
Le Directeur-Gérant :  
V. MORARD  
Publication périodique  
C.P.P.A.P. n° 00530 AD  
ISSN n° 0757-4029

Diffusion en collaboration  
avec la FREDON  
CENTRE (Art. L252-1 à  
L252-5 du Code Rural)



### Ravageurs

- **Pégomyie** : continuer la surveillance dans les parcelles présentant des symptômes (Teillay le Gaudin : 5 à 10 % de feuilles avec larves).
- **Noctuelles** : situation calme.

## Maïs

### Pyrale

Des nymphes ont été observées lors de notations réalisées :

- le 31/07 à Orgères en Beauce (28) : 6 %
- le 07/08 à Reignac (37) : 28 %
- le 11/08 à Vennecy (45) : 7 %.

Des adultes ont été piégées le 11/08 (2 captures) et le 16/08 (10 captures) à Vennecy.

**Pensez à envoyer vos coupon-réponses pour la prospection pyrales.**

## Céréales

### Limitier le risque agronomique vis à vis de la mouche grise pour la prochaine campagne

*Contre la mouche grise, aucun traitement de rattrapage n'est possible que ce soit sur blé d'hiver ou sur orge de printemps. La lutte, qui repose principalement sur des mesures prophylactiques ou agronomiques, peut être, dans la mesure où le risque annuel le justifie, complétée par le choix d'une protection insecticide de la semence adaptée.*

### Quel risque mouche grise pour les semis des blés d'automne et d'orge de printemps?

Les dégâts de ce ravageur sont consécutifs aux attaques printanières des larves qui comme pour celles des mouches jaunes, doivent obligatoirement subir le froid hivernal pour éclore massivement dès le réchauffement du sol. Les œufs sont déposés par les femelles de mouche grise lors de l'été précédent, dans les fissures du sol des parcelles de betteraves mais aussi de pommes de terre, d'endives ou de toutes autres cultures qui garantissent ombrage et fissuration superficielle du sol au mois de juillet et début août (les précédents des blés qui présentent un risque faible comme maïs, féveroles, tournesol, colza, luzerne, chanvre ou bien même céréales à paille ne sont pas évalués).

De l'estimation de l'importance du vol des adultes dans ces cultures, par le nombre moyen de femelles capturées par jour de piégeage, dépend l'évaluation du risque pour les futures emblaves en céréales.

La surveillance des vols, conduite en parallèle dans plusieurs régions au cours du mois de juillet (période de plus grande activité des femelles de mouches grises) est effectuée avec des cuvettes jaunes, (4 par parcelle du type de celles utilisées pour les insectes du colza). Les relevés hebdomadaires des pièges et l'identification des captures permet de mesurer l'importance de l'activité de vol des mouches grises ou des insectes ravageurs des betteraves (noctuelles, pégomyies, teigne...) mais aussi d'inventorier d'autres espèces présentes comme les taupins d'été.

Les résultats de 2006 font état d'une **nouvelle progression du niveau des captures** par rapport à l'année dernière, pour dépasser en valeur moyenne nos enregistrements de référence.

**Les zones de grande activité sont situées au nord de l'Aube, dans la Marne et la Somme, au nord du Loiret et en Eure et Loir (voir tableau des sites de piégeage de la région Centre page suivante).**

### Dérroulement du piégeage en région Centre

Les cuvettes ont été disposées le 19 juin ; le premier relevé a été réalisé le 26 juin, le dernier le 31 juillet à raison d'un relevé par semaine.

Conséquence d'un printemps froid et tardif, la durée des attaques larvaires fut assez longue (dégâts signalés au printemps 2006 dans le Gâtinais ouest) et la pupaison tardive. Il s'ensuit un vol massif d'adultes émergents le 26 juin. A Coutempierre (45), environ 80 % des captures sont réalisés ce jour là.



## Avertissements Agricoles Grandes Cultures n° 25 du 16/08/06

PAGE 3 - Diffusion en collaboration avec la FREDON Centre (Art. L252-1 à L252-5 du Code Rural)

Selon les sites, on peut distinguer deux types d'évolution du vol :

- des captures régulières jusqu'au 17 juillet à Chilleurs aux Bois (45) et jusqu'au 24 juillet pour les sites du Puiset (28) et de Guigneville (45),

- pour les autres sites, tous dans le Loiret, la grosse partie des captures est enregistrée lors des deux premiers relevés, le nombre de captures baissant de façon importante dès le 10 juillet.

A Amilly, Ondreville, Treilles et Lorcy, le piégeage a été affecté par les conditions caniculaires provoquant l'assèchement des cuvettes avant même le jour de leur relevé (période du 10 au 17 juillet).

A Chilleurs, un phénomène similaire a été observé pour une cuvette dans la semaine du 3 au 10 juillet.

La fin de la période de piégeage est marquée, pour les deux derniers relevés, par des captures de faible importance qui annonce la fin du vol de ce ravageur.

Dpt	Petite Région	Commune	Nombre moyen de femelles capturées par jour de piégeage				
			< 0,5	[0,5 - 1[	[1 - 1,5[	[1,5 - 2[	> 2
28	Beauce	Le Puiset				X	
45	Grande Beauce	Teillay le Gaudin Guigneville	X				X
	Orléanais	Chilleurs aux B.		X			
	Gatinais Ouest	Ondreville / E. Lorcy Courtempierre Treilles		X	X		X
	Gatinais Est	Amilly			X		

### Recommandation pour 2007

La priorité doit être donnée à la mise en œuvre de mesures agronomiques pour lutter contre la mouche grise et ainsi garantir dans les parcelles un peuplement céréaliier satisfaisant au début du printemps prochain.

**- Pour les semis de blé à l'automne ou d'orge au printemps qui ne présentent pas ou peu de risque d'attaque de mouche grise du fait d'un précédent défavorable à la ponte du ravageur, adapter la dose de semence à la précocité du semis, soigner les implantations et rappuyer correctement le sol pour favoriser une levée rapide des céréales.**

**- Pour les semis précoces de blés de betteraves, situés en zone de faible activité des mouches grises. Aucun traitement spécifique de la semence n'est vraiment nécessaire en complément du conseil précédent. Ne pas semer à plus de 2 cm de profondeur ou dans un sol jonché de débris de végétaux non décomposés pouvant favoriser les dégâts de mouches des semis.**

**- Pour les semis plus tardifs de blé sur précédent à risque, le choix d'un traitement de semences approprié doit être adapté suivant les secteurs (voir cartographie dans le supplément faisant l'objet d'un second mail) et réservé pour les zones où l'observation du nombre des captures est supérieure à une femelle par jour en moyenne par site.**

**Néanmoins, pour les sites suivants dont les captures sont proches de 1, il convient d'être prudent étant donné que :**

**.à Chilleurs, le nombre moyen de captures journalières, quasi égal à 1, a pu être affecté par les conditions de piégeage déficientes ;**

**.à Lorcy, de même qu'à Chilleurs, le nombre de captures a pu être affecté par l'assèchement des cuvettes durant une semaine et que des dégâts ont été signalés dans ce secteur au printemps 2006.**

**- Pour les semis d'orge de printemps sur précédent à risque situé en zones de faible activité des mouches, aucun traitement spécifique n'est justifié en complément d'une implantation culturale sur un labour de printemps.**

Dans tous les cas, penser à correctement rappuyer le sol de vos cultures de céréales au printemps.